



PROGRAMME DE FORMATION

Devenir organisme agréé de classement des meublés de tourisme

3 jours
18,00 heures

Public visé

Personnel en charge du dossier de classement des meublés de tourisme au sein de l'OT.

Attention : pour cette formation, il est vivement recommandé de venir à deux personnels par structure, le référent technique et son suppléant.

Pré-requis

Être rigoureux et en mesure d'apprécier l'agencement et la décoration intérieure et extérieure

Objectifs pédagogiques

- Se préparer à l'audit permettant de devenir organisme de contrôle agréé pour effectuer le classement des meublés de tourisme.
- Comprendre les critères du référentiel et appliquer le fonctionnement du classement dans le cadre de la Délégation.
- Mettre en place une gestion administrative réglementaire.
- Acquérir les connaissances utiles à émettre un rapport d'inspection
- Se préparer à l'audit permettant de devenir organisme de contrôle agréé pour effectuer le classement des meublés de tourisme

Programme de la formation

LA REGLEMENTATION ET LA CERTIFICATION

- Le contexte et le cadre réglementaire, - Définitions du code du tourisme,
- Les arrêtés & textes réglementaires Atout France, la DGE, Tourisme et Territoires
- L'audit de certification
- Les Exigences de la procédure relative au classement
- Les principes de la délégation et le périmètre d'action
- Valeurs : Confidentialité, indépendance et neutralité
- Le système documentaire à développer
- Les qualifications et postes à pourvoir



METHODOLOGIE ET ORGANISATION DU CLASSEMENT

- Les statuts des critères et le tableau de résultats
- Les prérequis et surfaces à retenir
- Le tableau de classement, le guide de contrôle, la note de clarification
- La grille de contrôle et les critères
- Le rapport de contrôle & la décision de classement
- Le matériel et les outils nécessaires
- Le suivi et la gestion des réclamations post visite de classement

Cas pratique (visite de meublés) entre les J2 et J3 par les apprenants

JOUR 3 (4h) RETOUR D'EXPERIENCE ET REAJUSTEMENT

- Identification des points bloquants et des erreurs d'interprétation.
- Présentation d'outil technique développé par OT (réalisation du classement).
- Tour de table et revue des bonnes pratiques ciblées.

Modalités pédagogiques

- Alternance d'apports théoriques et de parties pratiques
- Étude de la grille de classement
- Études de cas
- QCM

Moyens et supports pédagogiques

Support Powerpoint et des outils méthodologiques

Modalités d'évaluation et de suivi

Recueil des attentes en amont de la formation
Evaluation de l'atteinte des objectifs à l'issue de la formation
Evaluation de la formation à chaud et à froid
Formation sanctionnée d'une attestation de fin de formation